



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AF

REÇU  
LE 25 JAN. 2007  
Mairie de GRASSENDORF

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

DIRECTION DES ÉLECTIONS, DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DES FINANCES LOCALES

Bureau des Affaires Juridiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

### ARRETE PRÉFECTORAL

approuvant la carte communale  
de la commune de **GRASSENDORF**

**Le Préfet de la Région Alsace**  
**Préfet du Bas-Rhin**

VU la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

VU la loi du 02 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat ;

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.124-1 à L.124-4 ;

VU la délibération du 01 décembre 2003 du Conseil Municipal décidant d'élaborer une carte communale ;

VU le projet élaboré par la commune de GRASSENDORF ;

VU l'arrêté municipal du 10 mai 2006 ayant mis la carte communale à enquête publique ;

VU les résultats de l'enquête publique et notamment les conclusions s'y rapportant ;

VU la délibération du 07 août 2006 du Conseil Municipal de GRASSENDORF approuvant la carte communale ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement

### ARRETE

**Article 1** : Est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté, le dossier définissant la carte communale de la commune de GRASSENDORF.

Le dossier tenu à la disposition du public, comprend :

- un rapport de présentation
- un plan au 1/2000° avec un périmètre de constructibilité, intégré dans le rapport de présentation

**Article 2** : Les actes d'occupation et d'utilisation des sols seront délivrés par le Maire au nom de la commune.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Le document d'urbanisme sera tenu à la disposition du public en Préfecture et en Mairie.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'État dans le département.

**Article 5** :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement,  
Monsieur le Maire de GRASSENDORF,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 22 JAN, 2007

LE PRÉFET

P. le Préfet  
Le Secrétaire Général

Raphaël LE MÉHAUTÉ



FOUR A... ATION  
LE SEC... ÉRIAL  
Attaché de Préfecture

  
Angèle FRANKHAUSER